

**22.—Prêts nets approuvés en vertu des lois nationales sur l'habitation, par province,
1952-1959 (fin)**

Année et détail	T.-N.	I.-P. É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yukon et T. du N.-O.	Canada
1956												
Prêts.....nomb.	200	12	547	398	5,390	17,466	2,026	1,252	4,899	3,602	2	35,794
Logements....."	178	12	650	412	7,105	20,292	2,136	1,528	5,080	3,888	2	41,283
Montant.....1,000 \$	2,002	124	6,087	3,916	68,205	202,763	19,814	13,544	50,737	39,914	26	407,132
1957												
Prêts.....nomb.	152	13	458	388	6,277	22,019	1,116	1,519	4,686	3,344	2	39,974
Logements....."	144	13	532	392	9,144	25,920	1,472	2,121	5,247	3,946	2	48,933
Montant.....1,000 \$	1,648	133	5,218	3,832	87,737	267,256	13,823	19,962	53,710	40,594	26	493,939
1958												
Prêts.....nomb.	311	38	785	908	9,732	32,214	2,852	2,335	9,655	6,671	14	65,515
Logements....."	314	40	972	972	14,267	41,210	3,819	2,509	10,498	7,554	14	82,169
Montant.....1,000 \$	3,691	392	10,139	9,376	142,586	451,201	38,111	27,301	116,763	83,186	178	862,924
1959												
Prêts.....nomb.	237	34	933	865	7,969	21,168	2,587	2,589	7,784	4,978	27	49,171
Logements....."	237	40	1,025	924	9,505	26,152	3,041	2,704	8,483	5,172	27	57,310
Montant.....1,000 \$	2,691	402	11,009	9,081	99,150	285,630	32,258	30,158	96,741	58,714	324	626,167

Prêts aux compagnies à dividendes limités.—Les compagnies à dividendes limités ont obtenu des prêts en 1959 qui leur ont permis de financer 4,518 logements à bas loyer dans des régions où les logements étaient insuffisants, surpeuplés ou tarés; en 1958, 6,282 prêts avaient été accordés à ces compagnies. On s'est préoccupé en 1959 de favoriser le groupe dont le revenu s'inscrit dans le tiers inférieur du revenu moyen et les logements ont été conçus de façon que leur coût soit compatible avec de bas loyers. Plus de 900 des logements ont été construits pour des vieillards par des sociétés désintéressées.

L'emprunteur et son habitation.—Le propriétaire moyen d'une maison neuve financée aux termes de la loi nationale sur l'habitation en 1959 était âgé d'un peu plus de 34 ans et avait un ou deux enfants. Son revenu était de \$5,716 contre \$5,657 en 1958 et sa maison lui a coûté \$14,516, plus \$228 de frais d'assurance hypothécaire. Il a fait un paiement initial de \$3,000 et s'est engagé à des mensualités de \$96 (capital, intérêts et taxes), soit 20.1 p. 100 de son revenu. Ce sont là des chiffres moyens, mais il y a des différences importantes entre les divers groupes de propriétaires. Les emprunteurs du prêt pour "petite maison" avaient un revenu de \$900 inférieur à celui des emprunteurs du prêt assuré. Les "petites maisons" ont coûté \$2,156 de moins que les maisons financées par un prêt assuré et le paiement initial a été de \$1,268 moins élevé.

Plus de 80 p. 100 des maisons financées aux termes de la loi en 1959 sont des bungalows de trois chambres à coucher et presque tout le reste comprend des maisons à mi-étages. Les maisons à deux étages ou à un étage et demi forment seulement 2 p. 100 du total. Il y a eu peu de changement sur 1958 dans la dimension des maisons. L'aire moyenne en 1959 était de 1,108 pieds carrés contre 1,118 en 1958. Les maisons financées par un prêt pour "petite maison" avaient une aire moyenne de 1,046 pieds carrés; les autres maisons financées par la Société, 1,089 pieds carrés; enfin, les maisons financées par les prêteurs agréés, 1,165 pieds carrés.

Il y a eu, cependant, une certaine augmentation dans le coût des maisons financées aux termes de la loi. Le coût du terrain a augmenté d'environ 3 p. 100, portant ainsi le prix moyen à \$2,553 comparativement à \$2,471 en 1958. La construction a renchéri de 2 p. 100 par pied carré pour atteindre \$10.79. Comme la dimension n'a guère varié, ces augmentations ont haussé le coût moyen des "petites maisons" à \$13,987 et celui des maisons financées par les prêteurs agréés à \$15,896. Les emprunteurs ont également versé \$228 en frais d'assurance hypothécaire.